



# UCV Info Flash

## Conseils financiers aux communes

**En 2015, l'UCV offrira une prestation supplémentaire aux communes vaudoises : un service de conseils financiers, notamment en matière de gestion de la péréquation, sera mis à leur disposition.**

Considérant les restructurations en cours au sein de la division des finances communales de l'Etat de Vaud,

constatant la nécessité pour les communes de bénéficier de conseils en matière financière, plus particulièrement dans le domaine de la gestion de la péréquation,

le Comité de l'UCV a décidé de mettre en place un service financier utile à toutes les communes et qui sera particulièrement apprécié des petites et moyennes communes.

Le poste sera mis au concours début 2015.

Cette nouvelle prestation s'ajoute ainsi :

- aux conseils juridiques ;
- aux soirées de formation et d'information ;
- aux publications de l'UCV : annuaire, site internet, Point-Commun-e et lettre d'information "UCV-Info"

Outre cet appui proposé à l'ensemble des communes vaudoises, la mission du poste consistera aussi à seconder le Comité de l'UCV dans le cadre des diverses négociations avec le Canton et leurs implications financières.

L'UCV se réjouit de concrétiser en 2015 ce projet pour les communes vaudoises et vous souhaite une nouvelle année féconde.

Le Comité

Pully, le 5 décembre 2014